

Le 4 mai 1990

M. Jacques Libersan
Avocat
Centre Communautaire juridique de l'Outaouais
131, rue Joseph
Buckingham (Qc)
J9L 1G1

OBJET: Prestations d'invalidité de longue durée de Dame
Denise Gingras-Gélineau - Votre dossier 59-0573


Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre du 21 mars 1990 concernant les prestations d'invalidité de votre cliente, Denise Gingras-Gélineau, je vous confirme par la présente, ainsi que je l'ai mentionné lors de notre entretien téléphonique, que Madame Gingras-Gélineau recevra des prestations d'invalidité de longue durée aussi longtemps qu'elle sera en état d'incapacité totale, et ce jusqu'à l'âge de 65 ans, époque à laquelle elle commencera à toucher sa rente de retraite.

En ce qui concerne votre troisième question, je vous rappelle que Northern Telecom ne possède pas d'information à ce sujet, les dossiers médicaux étant confidentiels et leur contenu ne pouvant être divulgué par le docteur Belzile qu'avec le consentement écrit de la personne en cause.

Quant à votre demande de renseignements sur la nature de l'invalidité de Madame Gingras-Gélineau, nous ferons comme convenu lors de notre entretien téléphonique, c'est-à-dire que nous attendrons le résultat de vos démarches auprès de la compagnie d'assurance Mutual Life pour obtenir l'information désirée avant de tenter nous-même, en cas d'échec et à votre demande, d'obtenir cette information.

Dans l'espoir que ces précisions sauront vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Liane D. Brossard

LDB/sl

**AIDE JURIDIQUE
BUCK**

Reçu 15 MAI 1990

Par 